



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

2133 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives

Proposition d'attribution de subvention à la Chambre de Consommation d'Alsace

Rapport n° CP/2016/347

Service gestionnaire :

G1-Direction insertion et emploi

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Chambre de Consommation d'Alsace une subvention d'un montant de 36 000 € pour 2016.

La Chambre de Consommation d'Alsace (CCA) est une association de droit local, qui fédère et soutient techniquement 20 associations de consommateurs locales. La CCA assure aujourd'hui principalement les cinq missions suivantes :

- informer et soutenir juridiquement les consommateurs ;
- anticiper l'évolution des comportements et accompagner les consommateurs vers des modes de consommation plus responsables ;
- appuyer techniquement et juridiquement les associations membres pour leur permettre de développer leurs actions ;
- faciliter la concertation et la réflexion entre les associations de consommateurs ;
- promouvoir la représentation des consommateurs et les fonctions de consommation et d'usage auprès des collectivités territoriales et des différents acteurs économiques et sociaux de la région.

La CCA est reconnue au plan national puisqu'elle constitue l'un des 20 « Centres techniques régionaux de la consommation » (CTRC) existant en France, ce qui lui permet de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat.

La CCA apporte des conseils directs aux consommateurs grâce à sa permanence juridique et à l'édition du magazine « Le consommateur d'Alsace ». Enfin, la CCA est responsable, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), de la plateforme d'achats responsables « Zig et Zag ». Cette plateforme rassemble un collectif de 11 acteurs (Association régionale d'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace, Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace, Collectif pour la promotion du commerce équitable,...) et permet d'apporter aux consommateurs une information sur les achats responsables (produits, vendeurs, ...).

Il est proposé de décider d'attribuer à la Chambre de Consommation d'Alsace une subvention d'un montant de 36 000 € pour 2016, pour le soutien aux associations membres qui œuvrent dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Le versement de la subvention sera effectué après réception de la convention dûment datée et signée par la CCA.

La poursuite de cette action est fondée sur l'article L 3211 – 1 du Code général des collectivités territoriales.

La commission de l'Emploi, de l'Insertion et du Logement a émis un avis favorable sur cette proposition de financement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15058	65-6574-90	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 36 000 euros à la Chambre de Consommation d'Alsace, pour l'année 2016 ;
- décide que la subvention sera versée dès réception de la convention financière datée et signée, conformément aux modalités de versement prévues dans la convention financière ;
- autorise son président à signer la convention sur la base de la convention annexée ;
- charge son président de mettre en œuvre ce dispositif.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY